



ZAER – Consultation publique du 22 au 29 octobre 2025

Description

• Dans le cadre d'une démarche nationale visant à favoriser le développement des énergies renouvelables, Monsieur Le Maire, Félix ISMAIN, vous informe que la Ville de Bellefontaine lance une consultation publique afin de recueillir votre avis sur l'implantation des **Zones d'Accompagnement pour la Production des Énergies Renouvelables (ZAER)**.

• La consultation publique aura lieu **du 22 au 29 octobre 2025**.

• Vous avez la possibilité de donner votre avis en ligne :

Grâce au formulaire ci-dessous,

Dans un cahier mis à disposition à l'accueil de la mairie,

Par mail à l'adresse suivante : urbanisme@ville-bellefontaine.fr

• Votre participation est essentielle pour co-construire un avenir énergétique durable pour notre territoire.

C'est quoi, les ZAER ?

A l'occasion de la consultation lancée du 22 au 29 octobre 2025, apprenez-en plus sur les énergies renouvelables et donnez votre avis sur les ZAER (Zones d'accompagnement des énergies renouvelables) dans votre commune.

Cette consultation publique est réalisée dans le cadre de la **loi APER** (Accompagnement de la Production d'Énergies Renouvelables) promulguée le 10 mars 2023.

L'article 15 de cette loi permet aux communes de fixer, en concertation avec leur population, des zones d'accompagnement (ZAER) où elles souhaitent prioritairement accueillir des projets d'énergies renouvelables (EnR) comme le Photovoltaïque, le Solaire Thermique (article L141-5-3 du code de l'énergie).



Notice explicative

Pour + d'informations, consultez la notice ci-dessous :

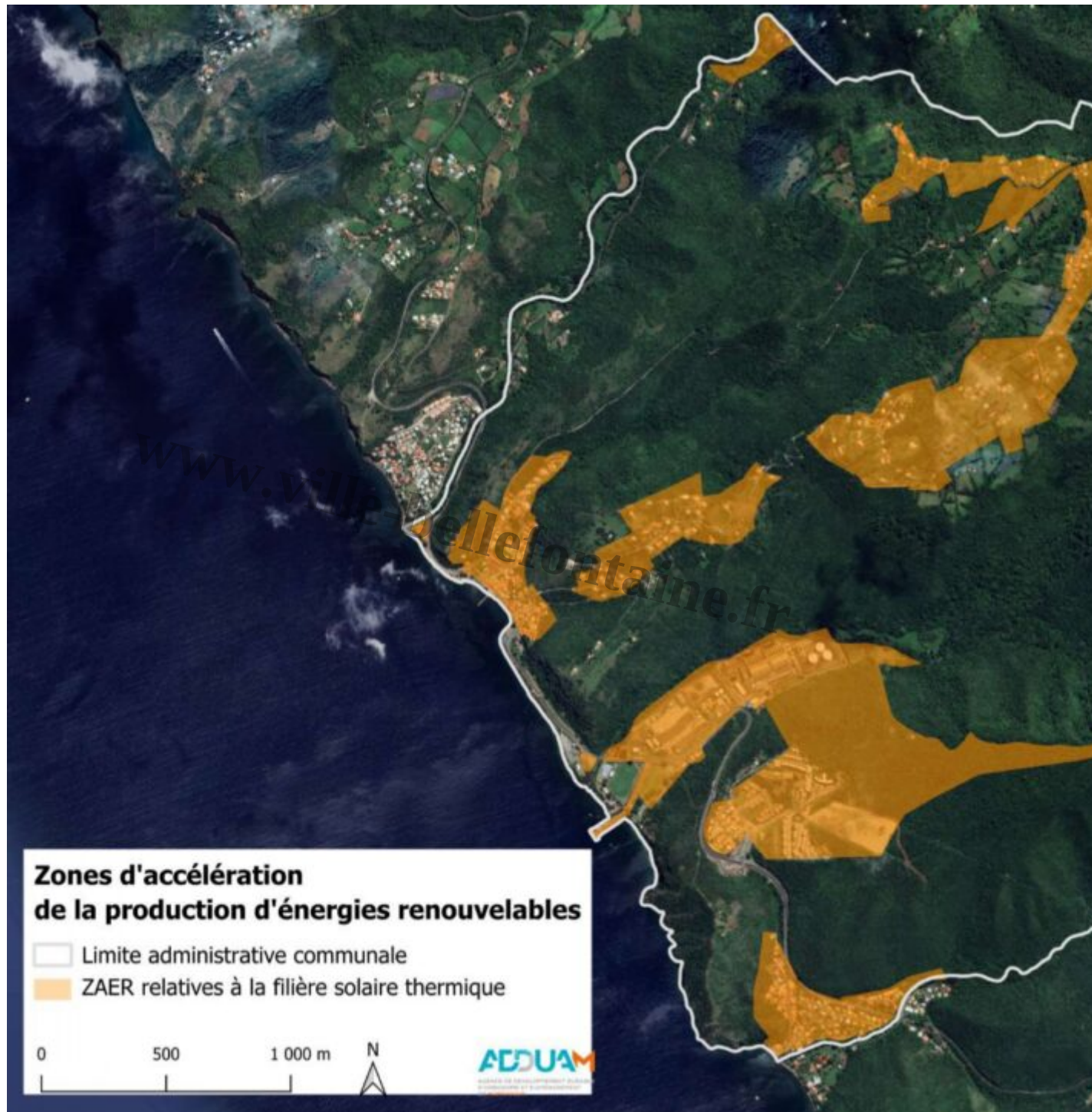
[ZAER à CONCERTATION DU PUBLIC à NOTICET à charger](#)

Les ZAER proposées à la consultation

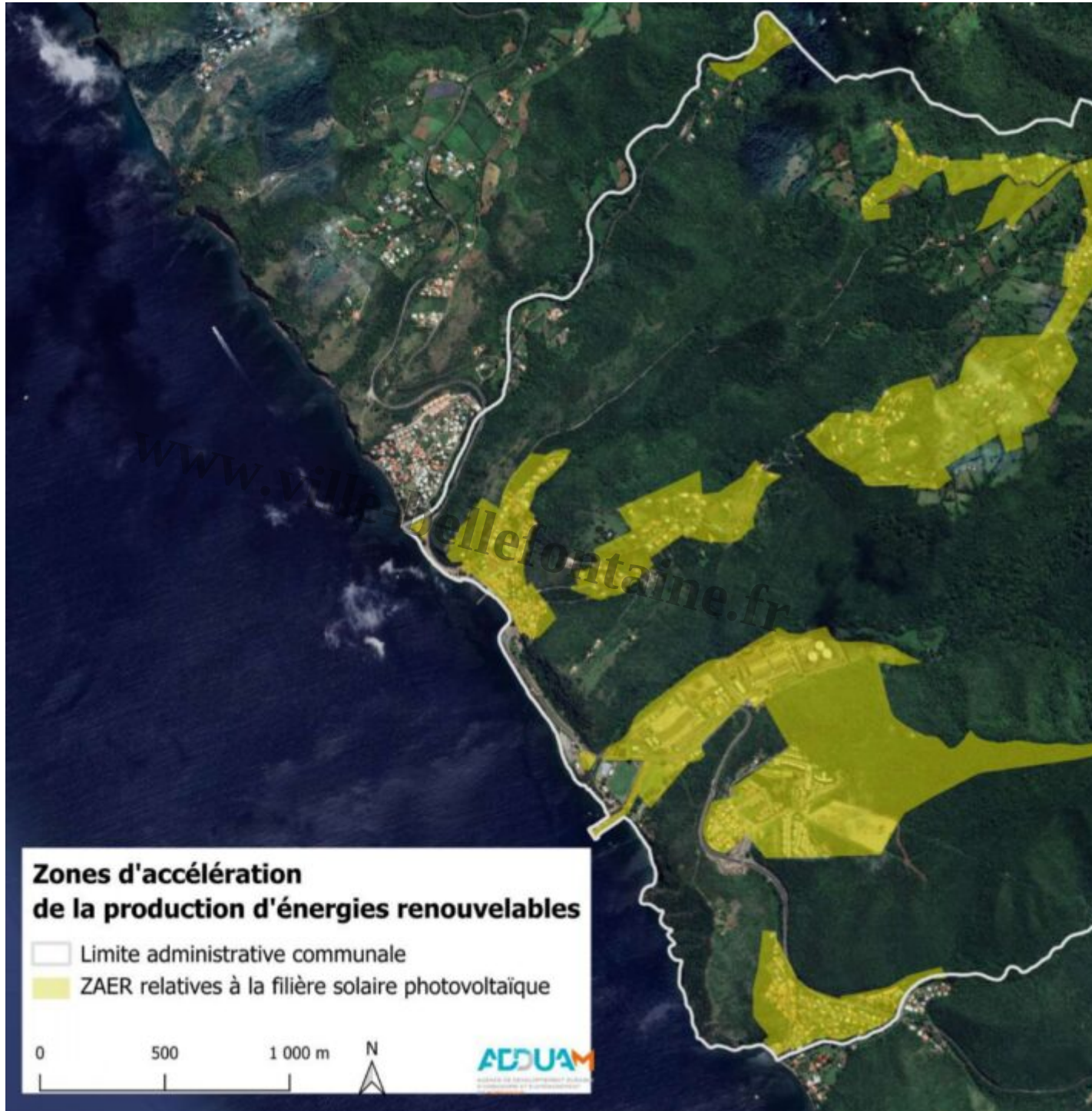
Toutes les zones urbaines de Bellefontaine ont été définies comme prioritaires favorisant le développement des énergies renouvelables : les énergies solaires photovoltaïque et thermique, notamment.

ZAER à Solaire thermique

www.ville-bellefontaine.fr



ZAER à?? Solaire photovoltaïque



DONNEZ VOTRE AVIS ICI

Votre avis sera transmis au [service Urbanisme](#) de la mairie qui l'étudiera avec attention.

Email*

Répondez votre avis ici*



Submit

www.ville-bellefontaine.fr



www.ville-bellefontaine.fr



ZONES D'ACCELERATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

VOTRE AVIS COMPTE
CONSULTATION
DU 22 AU 29 OCTOBRE 2025

Vous êtes consultés sur :

- **La création des ZAER à Bellefontaine**
- **Les différentes filières d'énergies renouvelables envisagées**
- **Les critères de définition de ces zones**



Le dossier sera disponible sur le site internet :

www.ville-bellefontaine.fr

Nous vous invitons à nous faire part de vos observations :

- Dans un cahier mis à disposition à **l'accueil de la MAIRIE**
- Sur le site internet de la commune : **ville-bellefontaine.fr**
- Par mail : **urbanisme@ville-bellefontaine.fr**



CATEGORY

1. Actualités

Categorie

1. Actualités

www.ville-bellefontaine.fr